

Les missions du Centre communal d'action sociale

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Quelles missions ?

Le CCAS a pour objectif de rapprocher les citoyens de l'administration pour faciliter leurs démarches. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, aide aux personnes âgées, aide aux personnes porteuses de handicap...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental ou la caisse des dépôts. Il intervient dans l'aide sociale facultative : secours, prêts sans intérêt, aide alimentaire.

Le CCAS de NovaDémon se mobilise dans les principaux champs suivants :

- Lutte contre l'exclusion et l'isolement ;
- Prévention et animation pour les personnes âgées ;
- Enfance/jeunesse (programme de réussite éducative).

Quelles prestations ?

- [L'assistance pour l'accès aux droits](#)
- [Les aides sociales](#)
- [Le transport à la demande](#)
- [Le programme de réussite éducative](#)

Quel fonctionnement ?

Etablissement public à caractère administratif régi par un décret (6 mai 1995), le Centre communal d'action sociale est doté d'un **conseil d'administration de 17 membres** :

- **Le Maire**, président de droit ;

- **8 élus** au sein du conseil municipal ;
- **8 représentants des associations de familles**, de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées, d'aide à l'insertion et de lutte contre l'exclusion...

Les membres sont élus pour le même mandat que celui du conseil municipal (6 ans).

Le CCAS est également doté d'un **budget propre voté annuellement en équilibre** (dépenses et recettes) par le conseil d'administration.

Publication numérique des actes du CCAS

Retrouvez ci-dessous les actes réglementaires publiés par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Contact

Centre communal d'action sociale

- [Hôtel de ville – 3, Place Olympe-de-Gouges 95000 CERGY \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#)
- [01 34 33 44 10](#)
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45 à 12h30 / 13h30 à 17h30 – Jeudi : 13h30 à 17h30